Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1er septembre 2026, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement 161 sur la gestion contractuelle

Ce règlement entre en vigueur le 3 septembre 2026, soit le jour de la publication.

Le règlement est disponible pour consultation, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 3e jour du mois de septembre 2026.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca
Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca
115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0